



Comité des statistiques
8^e réunion
4 mars 2015
Londres, Royaume-Uni

**Rapport de situation sur la mise en œuvre
du Programme d'amélioration de la
qualité du café (PAQ)
Années civiles 2005 à 2014**

Contexte

1. La Résolution 420 invite les Membres exportateurs à indiquer dans la case 17 de tous les certificats d'origine, sur une base volontaire, des informations sur la qualité du café exporté, y compris les défauts et la teneur en humidité, afin de permettre le suivi du niveau de conformité avec les normes optimales de la Résolution.
2. La participation au PAQ a considérablement varié depuis sa création en juin 2004, lorsque la Résolution 420 est entrée en vigueur, dans la mesure où les Membres qui se sont portés volontaires pour fournir des informations sur la qualité ont soit rejoint le programme soit temporairement cessé de fournir des données au cours de cette période. En outre, la composition de l'Organisation a également évolué depuis 2004, lorsque l'Accord de 2007 est entré en vigueur en février 2011. Le précédent rapport de situation sur le PAQ figure dans le document [PM-39/14](#).
3. Le Règlement sur les statistiques – Certificats d'origine – figurant dans le document [ICC-102-9](#), invite les Membres exportateurs à entrer, **sur une base volontaire**, dans la case 17a de chaque certificat d'origine émis, des informations sur la qualité du café concerné. On attend des Membres exportateurs qu'ils se conforment à cette invitation afin d'assurer une plus grande transparence du marché.

Mesure à prendre

Le Comité des statistiques est invité à prendre note du présent rapport.

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU CAFÉ (PAQ)
Années civiles 2005 à 2014**

1. Depuis l'entrée en vigueur de la Résolution 420, 32 Membres exportateurs ont fourni des renseignements complets ou partiels sur la qualité de leurs expéditions de café dans les certificats d'origine. Dans le cadre de l'Accord de 2007, 28 des 40 Membres exportateurs appliquent intégralement ou partiellement la Résolution dans leur pays et 22 des 40 ont fourni périodiquement des informations depuis juin 2004.

2. Pour l'**année civile 2014**, les 40 Membres exportateurs de l'Accord en vigueur peuvent être regroupés en six catégories en matière de fourniture d'information sur la qualité :

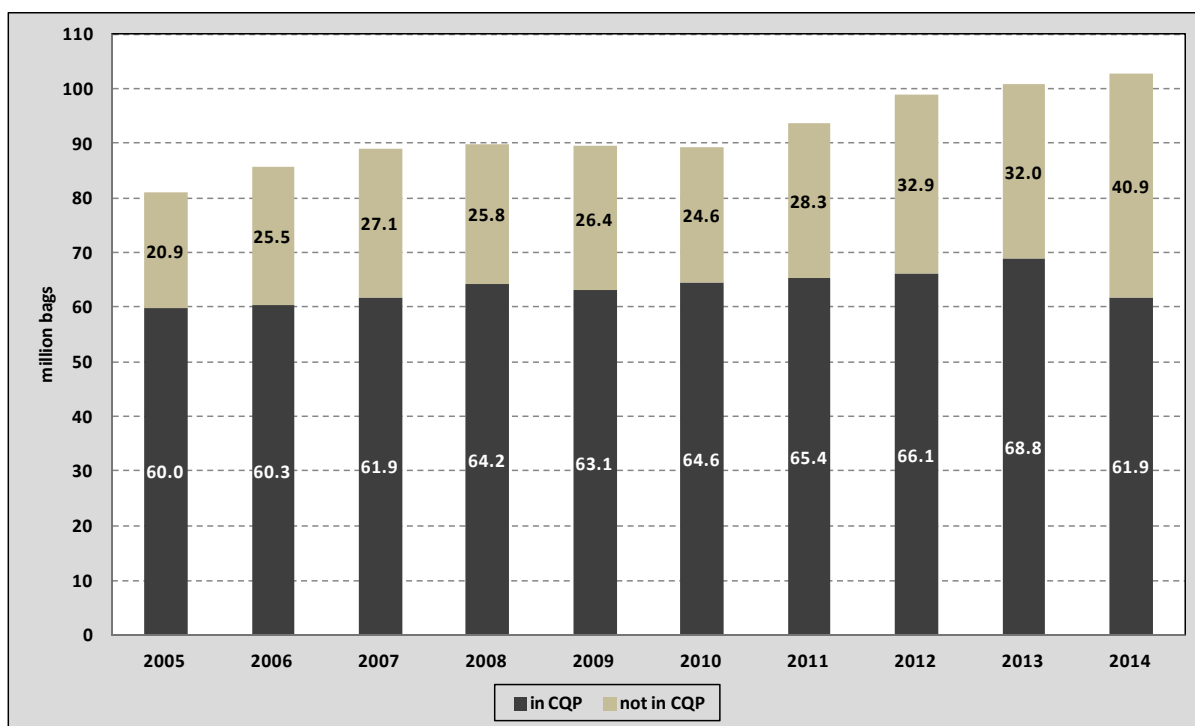
- a) Membres qui fournissent des données régulièrement : 13 Membres
- b) Membres qui fournissent des données partielles : 6 Membres
- c) Membres qui ne fournissent pas de données : 3 Membre
- d) Membres qui ont cessé de fournir des certificats d'origine : 10 Membres
- e) Membres qui ne délivrent pas encore de certificats d'origine : 7 Membres
- f) Membres qui semblent avoir choisi de ne pas délivrer de certificats d'origine¹ :
1 Membre

En outre, trois pays exportateurs fournissent des informations sur la qualité mais n'ont pas encore ratifié l'Accord de 2007 : la République démocratique du Congo, la République dominicaine et la Jamaïque.

3. Le volume total de café vert exporté au cours de l'année civile 2014 par les 19 Membres exportateurs qui fournissent des informations sur la qualité – sur la base des certificats d'origine – s'élève à 61,9 millions de sacs, soit 60,2% du volume total de 102,8 millions de sacs exportés par l'ensemble des pays producteurs. Le graphique 1 indique le volume total de café vert exporté par tous les pays exportateurs et les participants au PAQ entre les années civiles 2005 et 2014.

¹ Le paragraphe 4 de l'article 33 de l'Accord de 2007 autorise les Membres exportateurs à présenter sous une forme différente les données ayant trait à ses exportations de café qui figurent sur les certificats d'origine. Aucune demande officielle dans ce sens n'a été reçue de ce Membre.

**Graphique 1 : Volume de café vert exporté par les pays exportateurs
(y compris les participants au PAQ) Années civiles 2005 à 2014**



4. Le tableau 1 donne des informations détaillées sur le volume de café vert exporté par tous les Membres participant au PAQ pendant les années civiles 2005 à 2013. Le tableau 1A fournit un résumé pour janvier – juin 2005 à 2014. En outre, les informations sur les expéditions de café sont également ventilées selon les catégories spécifiées dans la Résolution 420, comme suit :

- Café conforme aux normes optimales sur les défauts et la teneur d'humidité ("S")
- Café non conforme à la norme optimale sur les défauts ("XD")
- Café non conforme à la norme optimale sur la teneur d'humidité ("XM")
- Café non conforme aux normes optimales sur les défauts et la teneur d'humidité ("XDM")
- Non spécifié

Tableau 1
Volume de café vert exporté par les pays participant au PAQ
conformément à la Résolution 420 – Années civiles 2005 à 2013
(sacs de 60kg)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
"S"	50 948 280	55 624 488	56 439 889	58 232 695	54 278 467	59 702 075	62 843 116	60 591 802	57 751 617	54 038 775
"XD"	384 330	262 523	159 322	166 680	176 034	160 564	246 863	446 611	248 654	132 576
"XM"	7 706	15 101	23 473	8 786	1 786	9 901	7 887	0	24 717	16 253
"XDM"	7 244	10 661	30 516	4 958	1 984	690	6 670	4 054	14 256	633
Unspecified	8 645 158	4 400 966	5 229 711	5 779 008	8 641 446	4 693 062	2 311 803	5 081 042	10 767 815	7 729 692
Total in CQP	59 992 717	60 313 738	61 882 910	64 192 126	63 099 717	64 566 292	65 416 339	66 123 509	68 807 059	61 917 929
Total volume of green coffee exported	80 911 378	85 825 686	89 031 598	89 976 150	89 494 968	89 170 313	93 713 018	99 051 841	100 852 583	102 795 989
Total not in CQP	20 918 661	25 511 947	27 148 688	25 784 024	26 395 252	24 604 021	28 296 679	32 928 332	32 045 524	40 878 060
(percent)										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
"S"	63.0%	64.8%	63.4%	64.7%	60.6%	67.0%	67.1%	61.2%	57.3%	52.6%
"XD"	0.5%	0.3%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.3%	0.5%	0.2%	0.1%
"XM"	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
"XDM"	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Unspecified	10.7%	5.1%	5.9%	6.4%	9.7%	5.3%	2.5%	5.1%	10.7%	7.5%
Total in CQP	74.1%	70.3%	69.5%	71.3%	70.5%	72.4%	69.8%	66.8%	68.2%	60.2%
Total not in CQP	25.9%	29.7%	30.5%	28.7%	29.5%	27.6%	30.2%	33.2%	31.8%	39.8%

5. Sur la base des données reçues d'octobre 2005 à décembre 2014, le volume de café vert exporté conforme aux normes de la Résolution 420 s'élève à 61,9% du volume total de café exporté pendant l'ensemble de la période. Les expéditions pour lesquelles il n'existe pas d'information disponible sur la qualité représentent 37,8% du total, le solde de 0,3% concernant les exportations de café vert non conforme aux normes sur les défauts et la teneur d'humidité de la Résolution.

6. Les discussions sur l'opportunité de maintenir le PAQ et comment il pourrait être mis en œuvre de manière efficace ont eu lieu au cours de la réunion du Comité des statistiques pendant en septembre 2014. Sauf décision contraire, l'Organisation continuera de suivre et de fournir une mise à jour occasionnelle sur le respect de la Résolution 420 par les pays exportateurs.